## ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2021

BIOÉTHIQUE -  $(N^{\circ} 3833)$ 

Rejeté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 1103

présenté par Mme Ménard

à l'amendement n° 1033 de M. Touraine

-----

## **ARTICLE 2**

Au dix-huitième alinéa, après le mot :

« recherche »,

insérer les mots:

« à finalité thérapeutique ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que toutes ces dispositions sont prises avec une finalité thérapeutique.